



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-86823>

Département(s) de publication : **29**

Annonce n° **25-86823**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : COMMUNE DE PONT L ABBE - COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 25290114500042

Ville : Pont l'abbe

Code postal : 29120

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : Commune de pont l'abbé

Département(s) de publication : 29

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=entreprise>.
[AccueilEntreprise](#)

Identifiant interne de la consultation : GRPTPTLABVIDEO

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service juridique

Adresse mail du contact : Servicejuridique@sdef.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Lettre de candidature et d'habilitation (DC1 ou forme libre) ; - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner (DC 1 ou forme libre) - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 11 du code du travail (DC 1 ou forme libre); - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre).

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ; - Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants (notamment les certificats de formation délivrés par les constructeurs justifiant la capacité d'installation de matériel de vidéoprotection par les installateurs). L'acheteur précise qu'il accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 29/09/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Les offres devront être conformes aux prescriptions du CCTP. Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4 du Code de la Commande Publique, ainsi que les articles R.2152-6 et R.2152-7 du CCP concernant l'application des critères de pondération. Sur la base de critères ci-dessous énoncés, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur. Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante : -Le prix de l'offre (travaux : 80%, maintenance : 20%) 40% - La valeur technique de l'offre (travaux) 25% - La méthodologie (travaux) 25% - Conditions d'interventions et délais (maintenance) 10%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : MARCHE DE TRAVAUX Fourniture, mise en place et l'exploitation D'un système VIDEO-PROTECTION Centre de supervision urbain (CSU), infrastructure de transport des données et caméras sur voie publique Sur les commune de PONT-L'ABBE, Ile Tudy, et Combrite-Sainte-Marine

Code CPV principal - Descripteur principal : 32323500

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : MARCHE DE TRAVAUX Fourniture, mise en place et l'exploitation D'un système VIDEO-PROTECTION Centre de supervision urbain (CSU), infrastructure de transport des données et caméras sur voie publique Sur les commune de PONT-L'ABBE, Ile Tudy, et Combrite-Sainte-Marine

Lieu principal d'exécution du marché : PONT L'ABBE, Combrit, Ile Tudy

La consultation comporte des tranches : Oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Les candidats doivent réaliser une visite technique des sites sur rendez-vous notamment avec Mr Sébastien BOURHIS (agent SDEF) en envoyant un mail à sebastien.bourhis@sdef.fr. A l'issue de cette visite, un certificat sera délivré à chaque candidat qui devra le joindre à son offre.

Autres informations complémentaires : Le présent marché concerne l'exécution des travaux énumérés ci-après : - fourniture, mise en place et l'exploitation d'un système VIDEO-PROTECTION, Centre de supervision urbain (CSU), infrastructure de transport des données et caméras sur voie publique sur les commune de PONT-L'ABBE, Ile Tudy, et Combrite-Sainte-Marine. La commune de Pont l'Abbé intervient en tant que coordinateur dans le cadre d'un groupement de commande, tel que défini aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique. Conformément aux dispositions des, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs ou entre acheteurs et personnes morales de droit privé afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. Le Groupement de commandes est composé de 3 communes du Finistère (listées en annexe de l'acte d'engagement). Le suivi administratif et technique du marché est assuré par le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (ci-après dénommé le SDEF) suite à la délibération de la Commune de Pont-l'Abbé du 22 juillet 2025 rendue exécutoire le 28 juillet 2025. LE DCE EST A TELECHARGER SUR LE PROFIL ACHETEUR DU SDEF. La présente consultation prend la forme d'un marché à tranches, définie dans les dispositions des articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la Commande Publique. Le pouvoir adjudicateur s'engage donc uniquement sur les prestations de la tranche ferme. L'affermissement de la/des tranches optionnelle(s) se fera par ordre de service En cas de non-affermissement de la/des tranches optionnelles, aucune indemnité ne sera versée. Le marché est composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle. La tranche ferme : centre de supervision, infrastructure transport données et caméra sur bâtiments communaux (zone mairie école publique stade municipale, services techniques) et maintenance préventive. Cf. article 1 et suivants du CCTP. La tranche optionnelle : travaux de déport en gendarmerie. Cf. article 1 et suivants du CCTP. L'affermissement respectera les dispositions de l'article R.2113-6 du Code de la Commande Publique. L'exécution du marché débutera à l'émission de l'ordre de service de démarrage. Le présent marché (tranche ferme et tranche optionnelle) est conclu pour une durée maxi-male de dix-huit (18) mois à compter de la date de la notification, exception faite de la période de préparation. La durée maximum d'exécution des prestations pour la tranche ferme est de 16 mois. La date indicative de commencement des travaux est NOVEMBRE 2025. La durée maximum d'exécution des prestations pour la tranche optionnelle est de 2mois à compter de l'ordre de service d'affermissement. Concernant la durée du contrat de maintenance : Le contrat aura d'une durée d'un an renouvelable 2 fois. Le point de départ de la durée de l'exécution du contrat de maintenance se fera par ordre de service. La reconduction sera réalisée tacitement, et en cas de non-reconduction, un courrier en recommandé sera transmis un mois avant l'échéance du contrat.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/07/2025